

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 octobre 2017

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Absents excusés : Hélène Bonnefoy (a donné procuration à Bernard Cuenin), Bruno Vermot-Desroches, Philippe Vuillemin (a donné procuration à Jacky Morel).

Claude Béliard est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2017

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 7 septembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé (Pour : 12, abstention : 1).

2. Indemnité du comptable

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au comptable public une indemnité annuelle de conseil au taux de 100 % soit 388,40 € et une indemnité de budget à 45,73 €.

3. Forêt

Vente de bois à Ornans le 3 octobre 2017 :

Parcelles	Cubage	Essences	Vente		
			Acquéreur	Mt HT	Mt/m ³
P 17	250 m ³	Chêne	MANZONI Frères	59 286 €	237,14 €
P 12 et 15	326 m ³	Chêne, hêtre	CALVI SA	36 299 €	111,35 €
P 24 et 30	99 m ³	Hêtre	CALVI SA	8 444 €	85,29 €
P 33 et 34	184 m ³	Hêtre	CALVI SA	11 371 €	61,80 €
Total	859 m ³			115 400 €	134,34 €

Les parcelles 25, 26 et 27 : lot retiré (3 offres inférieures au prix de retrait).

Parcelle ZH 19 : cette parcelle, achetée à M. Redoutey en 2016, intègre le régime forestier de la forêt communale de Naisey les Granges, par arrêté préfectoral n° 25-2017-09-27-001.

4. Bâtiments communaux

Sollicité par une auxiliaire de puériculture et une assistante maternelle en recherche de locaux en vue de la création d'une maison d'assistants maternels (MAM), le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'étudier la faisabilité du projet dans la maison d'habitation située à l'école.

5. Voirie communale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et des espaces publics (sauf cimetière).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'équiper d'une désherbeuse autotractée, d'un désherbeur à air chaud pulsé et d'un réciprocatrice pour un montant total d'environ 10 000 € subventionné par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), dernier taux connu 80%.

6. Lotissement de Thurey

Parcelle n° 5 : la dernière parcelle est retenue par M. Antonin Danvich et Mme Elise Clerc.

Servitude : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser à Mme Mathilde Schevènement et M. Sébastien Toussaint, le montant de 726,84 € représentant les frais de l'acte notarié pour la création d'une servitude entre les lots 1 et 2, charge qui incombe à la commune.

7. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL)

• Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les statuts modifiés du SIEHL et autorise le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ces derniers à compter du 1^{er} janvier 2018 et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués syndicaux :

Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires : Bruno Vermot-Desroches, Philippe Vuillemin Suppléants : Claude Sirugue, Jacky Morel

• Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

8. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Le Conseil municipal refuse (contre : 12, abstention : 1) de participer au financement du FSL et du FAAD.

9. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Des réunions d'informations pour les élus auront lieu les 12 et 19 octobre à 14h et à 18h à la salle de convivialité à Vercel.

Un registre de concertation du public est disponible au secrétariat de mairie afin de recevoir les remarques des habitants et propriétaires de la commune.

10. Questions diverses

➤ Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de mettre à jour les statuts de la communauté de communes, dont les compétences GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre l'inondation) et PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),
- de demander à Monsieur le Maire de transmettre ladite délibération à la Communauté de Communes afin que l'arrêté préfectoral portant extension des compétences soit pris dans les plus brefs délais.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver les conditions patrimoniales et financières du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence ZAE (zone d'activité économique),
- d'approuver les conventions de prestation de services et les montants de remboursement des coûts d'entretien,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de prestations de services et tous documents devant intervenir dans le transfert de compétence ZAE.

➤ Transport scolaire : depuis la rentrée de septembre, le car des lycéens pour Besançon passe plus tôt le matin (6h48 place de la Poste) et rentre plus tard le soir (19h12 place de la Poste). Aucune information n'a été communiquée à la commune sur les raisons de l'allongement de la plage horaire. Les enfants doivent subir des journées très longues auxquelles il faut ajouter le travail scolaire à la maison.

En plus de ce changement, le car est surchargé et certains chauffeurs roulent à des vitesses excessives.

Compte-tenu de ce qui précède, nous adressons un courrier aux services compétents de la Région Bourgogne Franche-Comté afin de signaler l'ensemble de ces faits.

➤ Dates à retenir :

27 octobre 2017

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h10.

Le Maire,
Jacky Morel

Le secrétaire de séance,
Claude Béliard